

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yania Lucas

<https://www.cadre21.org/membres/e9cd2e045584a8f0a5b1cb4d>

Date d'obtention : 2026-01-25 15:29:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Maintenant les interventions se font plus rapidement à l'aide de la trousse sexto. Les intervenants de l'école (TES, Psychoéducateurs, travailleurs sociaux) peuvent et doivent consulter la trousse sexto pour une meilleure intervention. L'équipe de direction doit aussi prendre connaissance de la trousse. Dans aucun cas les intervenants ou adultes intervenants doivent consulter ou regarder de photos des cas SEXTO. La plus part des jeunes dans une situation SEXTO souffrent d'anxiété, dépression, désengagement de l'école, changement d'école, manque de disposition à l'apprentissage. Cela peut entraîner des impacts sur la santé mentale et la vie future des jeunes. Chaque membre de l'équipe école a un rôle et une obligation d'intervenir. La trousse SEXTO met en claire la responsabilité de chaque un

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Certainement. Je serai plus en mesure, comme Directrice Adjointe de faire des interventions auprès de cas SEXTO, ainsi que d'accompagner mes intervenants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne pas demander le téléphone pour une confiscation ou autre
- Ne pas regarder les photos
- Remplir la fiche des événements.